

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 18 heures et 30 minutes dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 17 novembre 2023

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, GOSSE Pascal

Excusés et procurations : M. Jonathan BESSON à M. DURAND Gérald, M. VERNET David à M. GROS Cyril, M. Jean-Luc VOLLE à Mme Cécile DUCHAMP

Secrétaire de Séance : Mme TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise

N° 48/2023

OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2009-598 du 26 mai 2009, relatif à la constatation de certaines contraventions relevant de la procédure de l'amende forfaitaire.

Vu le décret 2011-348 du 29 mars 2011, portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI),

Considérant l'intérêt pour la commune de confier à l'ANTAI, le soin de notifier pour son compte le forfait post-stationnement aux usagers et plus particulièrement aux titulaires des certificats d'immatriculation des véhicules concernés,

Considérant qu'il y a lieu de conclure avec l'ANTAI une convention,

La commune de Labégude souhaitant mettre en place ce dispositif pour sa police municipale, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de prestations de service à intervenir entre la commune de Labégude et l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)
- D'autoriser le maire à signer la convention avec l'ANTAI et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopté la délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

